



Comment obtenir des renseignements immobiliers ?

Vérfié le 16 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chaque service de publicité foncière a pour mission de porter à la connaissance de tout usager qui en fait la demande les renseignements concernant la situation juridique d'un *immeuble*.

Exemples :

- Identité des propriétaires successifs
- Prix des différentes ventes
- Copie des documents de vente immobilière
- Donation

La demande de documents ou renseignements est différente selon que la documentation ou le renseignement recherché a été transcrit dans les registres hypothécaires avant ou après le 1^{er} janvier 1956.

Documentation publiée depuis 1956

Demande de renseignements

Vous pouvez demander des informations au service de publicité foncière :


- sur un ou plusieurs immeubles,
- sur un ou plusieurs immeubles sur lesquels une ou plusieurs personnes désignées dans la demande disposent d'un *droit réel immobilier*

Les informations délivrées prennent la forme d'une copie d'une ou plusieurs fiches manuscrites ou d'un état réponse informatique à compter de la date d'informatisation.


 Renseignements concernant la situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier des personnes (après 1956)

Cerfa n° 11194 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3233-SD

Accéder au
formulaire 

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3233-sd/demande-de-renseignements-pour-la-periode-compter-du-1er-janvier-1956>)


 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Formulaires de publicité foncière](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)  (https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)

Vous devez adresser votre demande au service de publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?


Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Service de publicité foncière \(ex-Conservation des hypothèques\)](http://www2.impots.gouv.fr/contacts/spf/index.htm)  (<http://www2.impots.gouv.fr/contacts/spf/index.htm>)

Demande de copie de documents


Vous pouvez demander la copie des documents suivants :

- actes constatant la transmission de la propriété d'un immeuble bâti ou non bâti (vente, donation, partage, transmission par décès...)
- bordereaux d'inscriptions hypothécaires en cours
- règlements de copropriété et des états descriptifs de division


 Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés après le 1er janvier 1956

Cerfa n° 11187*05 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3236-SD

Accéder au
formulaire 

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3236-sd/demande-de-copie-de-documents-pour-la-periode-compter-du-1er-janvier-1956>)


 Consulter la notice en ligne

▸ [Notice - Formulaires de publicité foncière](#)  (https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)

Vous devez adresser votre demande au service de publicité foncière du lieu de situation des biens.


Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

▸ [Service de publicité foncière \(ex-Conservation des hypothèques\)](#)  (<http://www2.impots.gouv.fr/contacts/spf/index.htm>)


Demande complémentaire de renseignements

Si vous avez déjà obtenu des renseignements et que vous souhaitez en obtenir une actualisation, vous pouvez faire une demande complémentaire de renseignements.


 Complément de renseignements après 1956

Cerfa n° 11195 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3240-SD

Accéder au
formulaire 

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3240-sd/demande-complementaire-de-renseignements-pour-la-periode-compter-du-111956>)

 Consulter la notice en ligne

▸ [Notice - Formulaires de publicité foncière](#)  (https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)

Vous devez adresser votre demande au service de publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?


Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

▸ [Service de publicité foncière \(ex-Conservation des hypothèques\)](#)  (<http://www2.impots.gouv.fr/contacts/spf/index.htm>)

Avant 1956

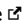
Vous pouvez demander la copie des documents suivants :

- Actes constatant la transmission de la propriété d'un immeuble bâti ou non bâti (vente, donation, partage, transmission par décès...)
- Bordereaux d'inscriptions hypothécaires en cours
- Règlements de copropriété et des états descriptifs de division


 Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés avant le 1er janvier 1956

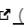
Cerfa n° 11273 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3231-SD

Accéder au
formulaire 

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3231-sd/demande-de-copie-de-documents-pour-la-periode-anterieur-au-1er-janvier-1956>)

 Consulter la notice en ligne

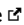
▸ [Notice - Formulaires de publicité foncière](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)  (https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)

Au préalable, si vous ne connaissez pas les références données à la publication d'un document, vous pouvez demander la délivrance d'un relevé des formalités répertoriées au nom d'une personne.


 Relevé des formalités avant 1956

Cerfa n° 11272 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3230-SD

Accéder au
formulaire 

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3230-sd/demande-de-releve-des-formalites-pour-la-periode-anterieur-au-1er-janvier-1956>)


 Consulter la notice en ligne


▸ [Notice - Formulaires de publicité foncière](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)  (https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)

Vous devez adresser votre demande au service de publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

▸ [Service de publicité foncière \(ex-Conservation des hypothèques\)](http://www2.impots.gouv.fr/contacts/spf/index.htm)  (<http://www2.impots.gouv.fr/contacts/spf/index.htm>)

 **À noter :** les tarifs pour chaque demande de renseignements, copies ou extraits de documents, sont indiqués sur la notice jointe à chaque formulaire.

Textes de loi et références

- Code civil : article 2449  (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022335586/)
Délivrance de renseignements immobiliers
- Livre des procédures fiscales : article L107 A  (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036588629/)
Délivrance de renseignements immobiliers

Services en ligne et formulaires

- Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés avant le 1er janvier 1956 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47482>)
Formulaire
- Relevé des formalités avant 1956 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47481>)
Formulaire

- Renseignements concernant la situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier des personnes (après 1956) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47483>)
Formulaire
- Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés après le 1er janvier 1956 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47480>)
Formulaire
- Complément de renseignements après 1956 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47484>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Portail des services en ligne des notaires de France [↗](https://notaviz.notaires.fr/) (<https://notaviz.notaires.fr/>)
Notaires de France